

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement en modes doux et d'assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de situation

Dans le cadre de sa politique de développement des déplacements en modes doux, ainsi que de l'application de son schéma directeur d'assainissement (SDA), la Ville envisage la création d'un cheminement piétons et cycles le long de l'arroyo s'écoulant entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa ainsi que la mise en séparatif des réseaux de ce secteur.

Ce projet s'inscrit dans l'opération de liaison cyclable Est-Ouest entre la promenade Pierre Vernier et le centre-ville, pour lequel la ville de Nouméa est lauréate de l'appel à projets «Fonds mobilités actives – continuités cyclables» initié en 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique. Subventionné à hauteur de 333 651 551 francs CFP par l'Etat, il offrira, à terme, un itinéraire pacifié et sécurisé, en alternative à la route du Port Despointes, très circulée, pour raccorder au centre-ville et aux équipements de la promenade Pierre Vernier, les habitants des quartiers de la Vallée des Colons, du Faubourg Blanchot, de N'Géa et du Val Plaisance.

Plusieurs opérations inscrites au SDA sont intégrées dans ce projet. Ces travaux d'assainissement ont pour objectifs de créer la colonne vertébrale de l'assainissement des quartiers du Faubourg Blanchot et de Trianon et de supprimer les nuisances liées à l'arroyo existant.

Les travaux de cette opération sont répartis en 3 lots :

- Lot n° 1 : voirie réseaux divers ;
- Lot n° 2 : aménagement paysager ;
- Lot n° 3 : éclairage public.

Le programme des travaux de chacun des lots est découpé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, telles que détaillées à l'article 2 du projet de délibération ci-joint.

Le montant estimatif des travaux, les 3 lots inclus et toutes tranches comprises, s'élève ainsi à 674,5 millions de francs CFP TTC, dont 602 millions de francs CFP pour les tranches fermes et 72,5 millions de francs CFP pour les tranches conditionnelles. Les travaux doivent se dérouler sur une durée de 15 mois et pourraient commencer au 2^{ème} trimestre 2023.

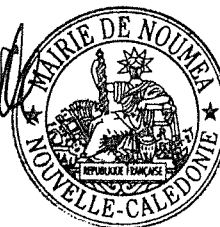
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement en modes doux et d'assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa.

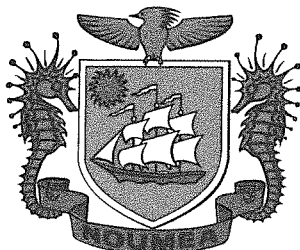
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 décembre 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

1352

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
16.12.2022

DATE D'AFFICHAGE
16.12.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlotte THAIWE
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	:	49	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
(12 procurations)			M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
			M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/1352

autorisant la signature d'un ou de marché(s) sur appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement en modes doux et d'assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 DEC. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2010/1247 du 14 décembre 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/1096 du 3 novembre 2022 relative à la décision modificative 2 du budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/1101 du 3 novembre 2022 relative à la décision modificative 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la convention de financement n° 21-82-13 du 17 juin 2021 pour la réalisation de la liaison cyclable Est-Ouest entre la promenade Pierre Vernier et le Grand Centre signée avec l'agence de financement des infrastructures de transport de France,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/205 du 2 décembre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement en modes doux et d'assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa, comprenant les lots suivants :

- Lot n° 1 : voirie réseaux divers ;
- Lot n° 2 : aménagement paysager ;
- Lot n° 3 : éclairage public.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

1/ Pour le lot n° 1 – voirie et réseaux divers

- Tranche ferme – Aménagement et assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa comprenant la réalisation d'une liaison cycles en enrobé et piétons en bicouche sur un linéaire de 1 100 mètres et la création de réseaux d'eaux pluviales de type ouvrage cadre et d'eaux usées ;
- Tranche conditionnelle n° 1 – Aménagement du parking de l'eau vive (hors modes doux) pour 40 places de stationnement ;
- Tranche conditionnelle n° 2 – Aménagement d'une liaison cycles et piétons entre les rues Gérard Bonnard et James Cook sur un linéaire de 150 mètres.

2/ Pour le lot n° 2 – aménagement paysager

- Tranche ferme – Aménagement paysager d'une liaison cycles et piétons entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa ;
- Tranche conditionnelle n° 1 – Aménagement paysager du parking de l'eau vive ;
- Tranche conditionnelle n° 2 – Aménagement paysager d'une liaison cycles et piétons entre les rues Gérard Bonnard et James Cook.

3/ Pour le lot n° 3 – éclairage public

- Tranche ferme – Eclairage d'une liaison cycles et piétons entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa ;
- Tranche conditionnelle n° 1 – Eclairage du parking de l'eau vive ;
- Tranche conditionnelle n° 2 – Eclairage d'une liaison cycles et piétons entre les rues Gérard Bonnard et James Cook.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à six cent soixante-quatorze millions cinq cent mille (674 500 000) francs CFP TTC répartis comme suit :

- Pour le lot n° 1 : six cent neuf millions (609 000 000) de francs CFP TTC, dont cinq cent cinquante-et-un millions (551 000 000) de francs CFP pour la tranche ferme, cinquante-deux millions (52 000 000) de francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 1 et six millions (6 000 000) de francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 2 ;
- Pour le lot n° 2 : quarante millions (40 000 000) de francs CFP TTC, dont trente-trois millions (33 000 000) de francs CFP pour la tranche ferme, six millions cinq cent mille (6 500 000) francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 1 et cinq cent mille (500 000) francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 2 ;
- Pour le lot n° 3 : vingt-cinq millions cinq cent mille (25 500 000) francs CFP TTC, dont dix-huit millions (18 000 000) de francs CFP pour la tranche ferme, cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 1 et deux millions (2 000 000) de francs CFP pour la tranche conditionnelle n° 2.

La dépense est imputable aux budgets 2023 à 2025 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

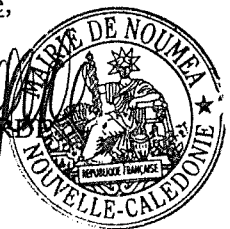
NOUMEA, LE 26 DEC. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,

Sonia LAGARD


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont TPS)	-	2
D.E.P. (DETVEA)	-	1
SGL (FT)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

27 DEC. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHES SUR AOO TRAVAUX AMENAGEMENT EN MODES DOUX ET ASSAINISSEMENT RUE FAIDHERBE ET ROND POINT NGEA

Date de transmission de l'acte : 26/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-1352 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221222-2022-1352-DE

Date de décision : 22/12/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Marchés publics de travaux

1.1.1.3. ~~Marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de F.CFP~~